



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

**Censvra Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis, In  
Librum cui titulus est: La Défense de l'authorité de N. S.  
P. le Pape, ..., contre les erreurs de ce temps, Par Iacques  
De Vernant, à Mets, 1658**

**Université <Paris> / Faculté de Théologie**

**Parisiis, 1665**

Lettre du Roy François II. à Monsieur l'Evesque d'Angoulesme.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-14744**

---

*Lettre du Roy François II. à Monsieur l'Evêque d'Angoulesme.*

**I**E desire donc Monsieur d'Angoulesme, que sur toutes choses, & suivant ce que ie vous ay mandé par l'Abbé de Manne, vous teniez la main, & fa-  
siez toute instance à Nostre dit Saint Pere, à ce qu'il luy plaise Nous accor-  
der ce Saint Concile libre & general, luy remontrant plus au long le singu-  
lier zele, deuotion, & affection que ie porte au bien & repos de toute la  
Chrestienté; ou si Sadite Sainteté veut aussi vertueusement employer,  
comme ie me promets d'elle, & que sa sainte intention vienne à estre se-  
condée & accompagnée de celle des Princes Chrestiens, ainsi comme elle  
voit & peut connoistre l'estre sincerement de mon costé: ie ne fais doute  
que nous n'en puissions tous non seulement esperer, mais aussi recevoir un  
incroyable fruit.

---

*Extrait de l'instruction baillée à Monsieur de Ramboüillet, envoyé à  
Rome en 1560. tiré des Memoires de Monsieur du Puy, dans  
les Memoires sur le Concile de Trente.*

**E**T là dessus ledit sieur de Ramboüillet luy sçaura tres-bien & sagement  
discourir & découvrir tout le besoin que ce Royaume a d'avoir promptement  
ledit Concile Oecumenique, libre, & general, tant pour reduire par  
ce moyen toutes choses en paix & repos, que pour remettre au dedans d'i-  
celuy Royaume la vraye & authentique Religion en son premier estat, di-  
gnité & splendeur; & n'oublia à luy noter le plus vivement qu'il luy sera  
possible, de quelle ardeur, zele & affection tous les sujets de sadite Maje-  
sté, pour estre tant affligés & travailléz de sectes & diverses opinions que  
nous les voyons aujourd' huy, ont tous unanimement par leurs deputez aux  
Estats de ce Royaume, tenus dernièrement à Orleans, requis & supplié sa-  
dite Majesté de vouloir en toute diligence procurer envers nostre dit S. Pere  
la declaration dudit Concile, sans lequel ils ne peuvent esperer, estans divi-  
sez & separez entr'eux, de pouvoir aisément vivre, & demeurer en paix & re-  
pos. Au moyen de quoy sadite Sainteté peut facilement juger, que ce que  
par cy-devant le feu Roy François, son tres-honoré Seigneur & Frere, a  
tant & tant de fois requis & recherché l'ouverture dudit Concile, ce n'a  
point esté sans un grand & extrême besoin, qui n'estant encore de present ces-  
sé, ne luy doit aussi sembler nouveau, si sadite Majesté luy en fait presente-  
ment la mesme instance, & recommence le semblable langage que ledit feu  
Seigneur luy a souvent tenu: mais bien plustost mettant à effet & execution  
les propos & commencemens déjà par elle donnez en l'affaire dudit Concile,  
elle